RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: 55743269-FE42-4C77-80F6-EA37CFB32077

« CARTIER ASSURANCES »
Société à Responsabilité Limitée à Associé Unique
Au capital de 5 000,00 Euros
Siège social : 39, Cours Gambetta
33430 BAZAS

R.C.S. : BORDEAUX 899 074 918

PROCES VERBAL DES DECISIONS EXTRAORDINAIRES DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 19 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le dix-neuf mai,
A seize heures,

Monsieur Carl CARTIER, associé unique de la société **« CARTIER ASSURANCES »** (la « Société »), propriétaire de la totalité des **50** parts sociales composant le capital social de ladite Société,

Prend les décisions suivantes relatives à :

- **Modification de l'objet social de la Société ;**
- **Changement de dénomination de la Société ;**
- **Transfert de siège ;**
- **Mises à jour corrélative des statuts de la Société ;**
- **Pouvoir à donner en vue des formalités.**

PREMIERE DECISION

L'associé unique décide de modifier l'objet social de la Société, qui devient à compter de ce jour :

- Toutes activité de courtage en opération de banque et en services de paiement COBSP,
- Courtage en crédit COSP,
- Ingénierie financière,
- Conseil et audit financier, conseil en investissements financiers,
- Formations aux techniques de la finance,
- Prestations d'accompagnement et de conseil en matière de solution de crédit,
- L'exécution du ou des mandats qui lui sont ou seront confiés à ce titre,
- L'exécution de tout mandat confié par la société CAFPI ou tout autre mandat autorisé par cette dernière, et des activités qui en découlent.

Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :
- la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;
- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant lesdites activités ;
- la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.
Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Docusign Envelope ID: 55743269-FE42-4C77-80F6-EA37CFB32077

La Société peut agir, tant en France qu'à l'étranger, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit en participation, association, groupement d'intérêt économique ou société, avec toutes autres sociétés ou personnes et réaliser, sous quelque forme que ce soit, directement ou indirectement, les opérations rentrant dans son objet.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide changer la dénomination de la Société en « **2C FINANCEMENTS** » et ce à compter de ce jour.

TROISIEME DECISION

L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société de BAZAS (33430) – 39 Cours Gambetta à **LANDIRAS (33720) – 34 Route des Claousets** et ce à compter de ce jour.

QUATRIEME DECISION

Comme conséquence de l'ensemble des décisions qui précèdent, l'associé unique décide de procéder à la mise à jour corrélative des statuts et notamment des articles 2, 4 et 5.

CINQUIEME DECISION

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité et autres qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, a été signé électroniquement par l'associé unique et gérant.

Monsieur Carl CARTIER

[redacted]